



# Fiche signalétique

Préparé conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Conforme aux normes 2015 canadiennes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Date de révision 27-juil.-2020

Numéro de révision 4

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** SWEPCO 808 Penetrating Oil (Aerosol)

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** W30908A

**Synonymes** Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Lubrifiant

**Utilisations contre-indiquées** Toute utilisation qui n'est pas mentionnée sur l'étiquette du produit

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Southwestern Petroleum Corporation	Southwestern Petroleum Canada Ltd
534 North Main St	87 West Drive
Fort Worth, TX 76106 USA	Brampton, ON L6T 2J6 USA
Phone: 1-800-877-9372	Phone: 905-457-0511
Web: www.swepcousa.com	Web: www.swepcousa.com

### Numéros de téléphone d'urgence

Chemtrec 1-800-424-9300 in US; Canutec 1-613-996-6666 in Canada.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Les ingrédients se trouvant dans ce produit ont été évalués et classifiés conformément aux exigences de classification des dangers de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et la norme WHMIS canadienne 2015. La (ou les) classification(s) en résultant ainsi que les éléments devant se trouver sur l'étiquetage sont présentés dans cette section.

Toxicité par aspiration	Catégorie 1		
Aérosols inflammable	Catégorie 2		
Danger physique 2 du SGH	Gaz sous pression	Danger physique 2 du SGH	Gaz liquéfié

### Éléments d'étiquetage

**Nom du produit** SWEPCO 808 Penetrating Oil (Aerosol)

Contient Petroleum distillates, hydrotreated light

**Mot indicateur** Danger

**Mentions de danger** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Aérosol inflammable  
Dangers physiques Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
Dangers physiques

**Risques pour la santé****Conseils de prudence - Prévention**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition.

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

**HNOC (danger non classé autrement)**

Aucun renseignement disponible.

**Autres informations****Toxicité aiguë inconnue**

0.7525 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Mélange**

Famille chimique

Hydrocarbure pétrolier.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Petroleum distillates, hydrotreated light	64742-47-8	20 - 30%	*

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

### 4. PREMIERS SOINS

**Description des premiers soins****Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver à l'eau chaude et au savon. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Inhalation**

Mettre la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

**Ingestion**

Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Consulter un médecin. Si le vomissement se produit, gardez la tête de la victime au-dessous de leurs hanches pour empêcher l'aspiration.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés****Symptômes**

Aucun renseignement disponible.

**Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Agents extincteurs appropriés

Pulvérisation ou brouillard d'eau. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

### Dangers spécifiques du produit

Aucun renseignement disponible.

**Produits de combustion dangereux** Hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) au-dessus de 121° C (250° F).

### Données sur les risques d'explosion

**Sensibilité aux chocs** Aucun.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun.

### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

### Précautions environnementales

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Utiliser un matériau absorbant inerte pour confiner et absorber les déversements accidentels.

Ramasser et mettre dans des conteneurs proprement étiquetés.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manutention** Contenu sous pression. Ne pas perforer, écraser ou incinérer la canette. Ne pas enfoncer une aiguille ou autre objet pointu dans l'ouverture sur le dessus du récipient. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Entreposage** Ranger les contenants sous les 49° C (120° F). Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans un endroit frais/bien aéré.

**Matières incompatibles** Agents oxydants forts.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

**Directives relatives à l'exposition** Des niveaux d'exposition pour tous les composants de ce produit qui sont considérés dangereux sont énumérés ci-dessous. Considérez, cependant, que ces niveaux d'exposition sont pour des concentrations pures de ces ingrédients. Si aucune table n'apparaît ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle n'ont pas été établies ou ne sont pas connues pour l'un des ingrédients de ce produit.

### Contrôles techniques appropriés

Utilisation dans le secteur bien-aéré. Si l'utilisation produira un brouillard d'huile, fournissez la ventilation ou commandes de technologie pour maintenir des limites aéropartées d'exposition d'huile au-dessous de ceux indiquées pour l'huile minérale (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m<sup>3</sup>; OSHA PEL TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>).

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	lunettes de sécurité avec protections latérales.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements de protection appropriés.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Aérosol
<b>Couleur</b>	gris foncé
<b>Odeur</b>	Distillats de pétrole
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Point d'éclair</b>	-60 °C	
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	6.0	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>	1.0	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	> 1	
<b>Densité relative</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	226 °C	
<b>Température de décomposition</b>		
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible	

**Propriétés comburantes** Aucun renseignement disponible

#### Autres informations

**Point de ramollissement** Aucun renseignement disponible  
**Masse moléculaire** Aucun renseignement disponible  
**Volatil, % Vol** 39  
**Densité** Aucun renseignement disponible  
**Masse volumique apparente** Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

#### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.  
 Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

#### Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

#### Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) au-dessus de 121° C (250° F).

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Principales voies d'exposition** Contact avec la peau. Inhalation. Contact avec les yeux.

**Renseignements sur le produit** La toxicité de ce mélange complet n'a pas été évaluée. Si l'information est disponible pour l'un ou l'autre des composants individuels du mélange, elle est présentée dans cette section. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information toxicologique disponible pour aucun des composants de ce mélange.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Petroleum distillates, hydrotreated light 64742-47-8	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h

#### Informations sur les effets toxicologiques

**Contact avec les yeux** Un contact avec les yeux peut causer une irritation.

**Contact avec la peau** Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

**Inhalation** Éviter de respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Peut causer de l'irritation respiratoire ou d'autres effets pulmonaires suite à une inhalation prolongée ou répétée à la brume d'huile si les niveaux contenus dans l'air dépassent la limite recommandée d'exposition à la brume d'huile (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m<sup>3</sup>; OSHA PEL TWA: 5 mg/m<sup>3</sup>).

**Ingestion** Peut être nocif par ingestion. Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Pas une voie d'exposition prévue. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite.

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation**  
**Effets mutagènes**  
**Cancérogénicité**

Aucun renseignement disponible.  
Aucun renseignement disponible.  
Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme étant cancérigène. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information concernant les caractéristiques cancerogéniques d'aucun de ces composants de ce mélange.

**Effets sur la reproduction**  
**STOT - exposition unique**  
**STOT - exposition répétée**

Aucun renseignement disponible.  
Aucun renseignement disponible.  
Aucun renseignement disponible.

**Toxicité chronique**

Des rapports associent une surexposition occupationnelle répétée et prolongée aux produits à base de pétrole à des dommages au foie, aux reins, au cerveau et au système nerveux. Cependant, il n'y a aucune preuve descriptive de ces effets sur les humains quand l'exposition est maintenue sous les limites de l'OSHA et de l'ACGIH

**Danger par aspiration**

Aucun renseignement disponible.

#### **Mesures numériques de la toxicité**

If this product has been classified as a toxic mixture and numerical measures of toxicity have been calculated based on chapter 3.1 of the GHS document, that data will appear below. If no toxicity calculations appear below, no data is available.

<b>ETAmél (orale)</b>	21,142.00
<b>ETAmél (cutané)</b>	8,457.00

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Si les données sur l'écotoxicité soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

14.7525 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

**Persistance/Dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**

Si les données sur potentiel de bioaccumulation soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

**Mobilité dans un milieu environnemental**

Si les données sur potentiel de mobilité dans un milieu environnemental soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Méthodes de traitement des déchets**

**Méthode de disposition de rebut**

Ne pas perforer, écraser ou incinérer la canette. Ne pas couper les contenants vides car ils peuvent contenir des vapeurs inflammables. Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser des récipients vides.

**États-Unis - numéro de déchet EPA** Non applicable

**RCRA** Le sous-titre C de la loi sur la conservation et la remise en état des ressources (Resource Conservation and Recovery Act / RCRA) requiert la divulgation de toute composante se trouvant dans ce mélange étant définie comme un déchet dangereux en vertu de cette loi. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit est considéré comme un déchet dangereux, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, cela signifie qu'aucune matière dangereuse ne se trouve dans ce produit.

**Statut de rebut de la Californie** Si ce produit contient une ou plusieurs substances identifiées par l'état de Californie comme étant des déchets dangereux, ces données apparaîtront dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucune donnée n'est disponible.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### DOT

**Nom officiel d'expédition** biens de consommation  
**Classe de danger** ORM-D  
**Désignation** Consumer commodity ,ORM-D

### TMD

**No ONU** UN1950  
**Nom officiel d'expédition** Aérosols  
**Classe de danger** 2.1

### MEX

**No ONU** UN1950  
**Classe de danger** 2.2  
**Désignation** UN1950 Aerosols,2.2,

### OACI

**No ONU** UN1950  
**Nom officiel d'expédition** Aérosols  
**Classe de danger** 2.1  
**Désignation** Aerosols,UN1950

### IATA

**No ONU** UN1950  
**Nom officiel d'expédition** Aerosols, inflammable  
**Classe de danger** 2.1  
**Désignation** UN1950,Aerosols, inflammable,2.1

### IMDG/IMO

**No ONU** UN1950  
**Nom officiel d'expédition** Aerosols  
**Classe de danger** 2  
**No EMS** F-D, S-U  
**Désignation** UN1950, Aerosols,2

### RID

**No ONU** UN1950  
**Classe de danger** 2  
**Code de classification** 5A  
**Désignation** UN1950 Aerosols,2,,RID  
**Étiquettes ADR/RID** 2

### ADR

**No ONU** UN1950  
**Nom officiel d'expédition** Aérosols  
**Classe de danger** 2  
**Code de classification** 5A  
**Désignation** UN1950 Aerosols,2,,ADR  
**Étiquettes ADR/RID** 2

**ADN**

Nom officiel d'expédition  
Classe de danger

Aérosols  
2

### 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### Réglementations & Inventaires Internationales

Nom chimique	No. CAS	EINECS	ELINCS	TSCA	FIFRA - Liste des produit s chimiq ues - pestici des	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	Chine	AICS	KECL
Petroleum distillates, hydrotreated light	64742-47-8	X	-	Present	-	X	-	X	-	X	-	KE-12550 X

X - Inscrit; XU = Exonéré; - = Ne figurent pas

<b>TSCA/FIFRA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

#### Réglementations fédérales des Etats-Unis

##### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit n'est pas un produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

##### **Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**

La loi sur la protection de l'eau (Clean Water Act / 40 CFR 22.21 et 40 CFR 122.42) exige la déclaration de toute composante dans ce mélange étant désignée comme un polluant en vertu de la loi. Si tout ingrédient dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond à ces exigences de déclaration.

##### **CERCLA**

La loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act / CERCLA) (40 CFR 302) ainsi que la loi sur les amendements et sur la réautorisation du Superfund (Superfund Amendments and Reauthorization Act / SARA) (40 CFR 355) exigent la déclaration de toute composante dans ce mélange correspond aux exigences de déclaration de ces lois. Si tout ingrédient de ce produit est encadré dans le cadre de l'une de de ces lois ou de ces deux lois, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration. Des exigences de déclaration spécifiques pourraient exister au niveau local, régional ou national en lien avec le rejet de substance.

#### Réglementations & Inventaires des Etats

##### **Proposition 65 de la Californie**

La proposition 65 de la Californie exige la déclaration des ingrédients se trouvant dans ce mélange étant désignés comme étant des substances de la Proposition 65. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration.

##### **Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

La table au-dessous des listes tout détail de normalisation ou de inventaire de l'information vers le Canada qui sont considérés dangereux. Tous autres composants sont énumérés sur les inventaire référencés ou sont exempts de la liste.

**U.S. EPA Label Information**

Numéro d'enregistrement du pesticide à l'EPA Non applicable

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION****Sources d'Information qui ont été Consultées**

CHINA - China Inventory  
MARTK - Massachusetts Right To Know List  
NJRTK - New Jersey Right To Know List  
PARTK - Pennsylvania Right To Know List  
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines  
RIHSL - Rhode Island Hazardous Substance List

**Définitions**

TWAEV - Time Weighted Average Exposure Value

**Préparée par** Regulatory Compliance Department

**Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.**

**Risques secondaires**